

ORDRE DU JOUR 14

PROPOSITIONS ET AFFAIRES DONT LE DOMAINE DE COMPÉTENCE INCOMBE À L'ASSEMBLÉE SPORTIVE

REQUÉRANT : DIRECTEUR SPORTIVE SWIMMING

PROPOSITION 3 : RÈGLEMENT 3.13 CHAMPIONNAT SUISSE DE NATATION - ÉTÉ
NOUVEAU RÈGLEMENT

JUSTIFICATION DE LA PROPOSITION :

Les championnats suisses d'été ont été organisés pour la première fois en 2004 à Kriens (du 23 au 25 juillet 2004) en tant que compétition ouverte, déjà à l'époque en même temps que les championnats suisses juniors. La gestion de la manifestation par les juge-arbitres, les délégué-e-s et l'organisateur a représenté dès le début un véritable défi. La complexité des deux championnats réunis a posé dès le départ des défis considérables au Splash Meet Manager et aux responsables du traitement des données. Au fil du temps, on constate une augmentation de la complexité. Cela est dû à une multitude de modifications du règlement qui ont conduit à une augmentation significative de la complexité. Récemment, des discussions répétées ont eu lieu au sujet de la compréhension et de l'interprétation.

Depuis 2004, les Championnats suisses d'été et les Championnats suisses juniors sont décrits dans un règlement commun (règle 3.2.3).

La vue d'ensemble du règlement des Championnats suisses d'été et des Championnats suisses juniors s'avère être un défi pour les personnes concernées, qu'il s'agisse des juges, des entraîneur-e-s, des président-e-s de club ou des athlètes.

Les réactions de la base ont été sans équivoque : le règlement doit être plus lisible et l'événement doit être simplifié et plus facile à gérer. La direction sportive natation a donc décidé d'élaborer un règlement spécifique pour les championnats suisses d'été, sans mentionner les Championnats suisses juniors, avec un format correspondant. Les dispositions relatives aux championnats suisses juniors doivent être décrites dans un règlement distinct (règle 3.15), même si les deux championnats suisses continueront à être organisés dans le cadre de la même manifestation à l'avenir.

Le profil sportif des championnats suisses d'été a été repris dans le nouveau règlement. Le programme et les distinctions restent inchangés. La seule nouveauté dans le règlement 3.13 est la suivante :

- Participation des athlètes à partir de la catégorie d'âge des 19 ans et plus ;
- la réduction de 2 finales et courses principales à une seule finale ou course principale, au profit des finales juniors ;
- l'harmonisation des expressions rédactionnelles et terminologiques.

SUPPLIERS



NOSERGROUP



SWISSLOS



PARTNERS

Le projet du règlement 3.13 a été élaboré en collaboration avec le VTR et les représentantes et représentants régionaux. En particulier, le format des relais ainsi que la composition des finales ont été définis sur la base des recommandations du VTR et des représentants régionaux.

Le nouveau règlement 3.13, s'il est accepté et si aucune objection n'est soulevée par les organisateurs, devrait déjà être appliqué lors de l'édition 2026.

CONDITIONS DE VOTE :

Conformément à l'article 45 des statuts, cette proposition de modification du règlement est adoptée à la majorité des deux tiers des voix valables exprimées.

Les bulletins de vote nuls ou blancs ou toute autre forme d'abstention ne sont pas pris en compte dans le calcul de la majorité.

ORDRE DU JOUR 14

PROPOSITION A L'AS SWIMMING DE LA FSN

PROPOSITION 3 : RÈGLEMENT 3.13 CHAMPIONNAT SUISSE DE NATATION - ÉTÉ
NOUVEAU RÈGLEMENT

Nom du règlement :

3.13 CHAMPIONNAT SUISSE DE NATATION – Été (jusqu'à présent dans 3.2.3)

Section :

Règlement complet

Requérant de la proposition (club / autorité) :

Directeur sportif Swimming

Proposition de nouvelle version (Les nouvelles formulations proposées sont indiquées *en italique et en bleu*.

Les passages supprimés sont soulignés en rouge) :

Document séparé

3.13 CHAMPIONNAT SUISSE DE NATATION – ÉTÉ

Validité à partir du 1er mai 2026

Date : 24.03.2026

Le requérant : Directeur sportif Swimming

Proposition du directeur sportif Swimming :

Cet proposition a été discuté au sein de la Direction Swimming, et la Direction soutient cette proposition. Le directeur sportif Swimming demande l'adoption du nouveau règlement pour les championnats suisses de natation – été.